



**Procès-verbal de la 477<sup>e</sup> réunion régulière du comité exécutif du Collège de Bois-de-Boulogne, tenue le lundi 17 avril 2023, à 12 h, à Montréal**

---

1. Ouverture de la réunion

Ouverture de la réunion du comité exécutif par le président de réunion, Sébastien Piché, directeur des études, à 12 h 06. La réunion est tenue par moyen technologique, à l'aide de la plateforme Zoom.

Présences : Mmes Faten Philippe  
Catherine Villemer  
MM. Sylvain Larocque  
Sébastien Piché  
Invités : Mme Hélène Gingras, dir. DSA  
M. Guillaume D'Amours, dir. DVÉRÉ  
Secrétaire : Mme Anaïk Le Goff  
Absents : Mme Pascale Sirard  
Me Bernard Allaire

2. Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la 476<sup>e</sup> réunion régulière du 13 février 2023
4. Affaires institutionnelles
  - 4.1 Projet d'ordre du jour de la 372<sup>e</sup> assemblée régulière du conseil d'administration du 26 avril 2023 (DOC.,CX,477<sup>e</sup>,2023,1391)
  - 4.2 Rapport du comité exécutif au conseil sur la pratique de l'ordre du jour de consentement
5. Affaires administratives
  - 5.1 Révision de la grille tarifaire de location à la Résidence à compter de l'année 2023-2024 (DOC.,CX,477<sup>e</sup>,2023,1392) – Adoption
  - 5.2 Révision de la grille tarifaire des droits de stationnement de l'année 2023-2024 (DOC.,CX,477<sup>e</sup>,2023,1393) – Adoption
  - 5.3 Reddition de compte – délégation des pouvoirs du comité exécutif à la direction générale pour l'octroi d'un contrat de désamiantage
  - 5.4 Octroi d'un contrat pour les services d'entretien ménager à l'Agora numérique – *Adoption*
6. Information
7. Clôture

Sur proposition de Catherine Villemer, appuyée par Sylvain Larocque, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

3. Adoption du procès-verbal de la 476<sup>e</sup> réunion régulière du 13 février 2023

Sur proposition de Sylvain Larocque, appuyée par Catherine Villemer, il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la 476<sup>e</sup> réunion régulière.

4. **Affaires institutionnelles**

4.1 Projet d'ordre du jour de la 372<sup>e</sup> assemblée régulière du conseil d'administration du 26 avril 2023 (DOC.,CX,477<sup>e</sup>,2023,1392)

Le projet d'ordre du jour est discuté. Les modifications suivantes sont apportées :

- Le point 3.3 *Rapport du comité exécutif sur la pratique de l'ordre du jour de consentement* est retiré de l'ordre du jour de consentement et fera l'objet d'un point de discussion;
- Les points 5.3 et 5.4 deviennent des points de décisions avec invités (respectivement *Modifications de la grille de cours du programme Histoire et civilisation* et *Modifications de la grille de cours du profil Création et éducation du programme Arts, lettres et communication*);
- Le point 5.6 *Octroi d'un contrat pour les services d'entretien ménager à l'Agora numérique* est retiré et sera adopté par le comité exécutif.

4.2 Rapport du comité exécutif au conseil sur la pratique de l'ordre du jour de consentement

Les membres discutent de la pratique de l'ordre du jour de consentement adoptée par le conseil en juin 2022 et mise en pratique depuis le début de l'année 2022-2023. Ils abordent les objectifs souhaités par cette pratique, les sujets qui en font l'objet, ainsi que le contenu et la forme des documents transmis pour ces points.

Les membres concluent de recommander au conseil de continuer la pratique de l'ordre du jour de consentement et formulent les conclusions suivantes :

- Les objectifs de gain de temps sont atteints et le conseil peut se consacrer à passer davantage de temps sur des sujets plus stratégiques;
- Le choix des points inclus à l'ordre du jour de consentement est approprié et le conseil pourrait explorer la possibilité d'en ajouter davantage;
- La documentation transmise doit permettre aux membres externes du conseil de bien comprendre le contexte des décisions et informations visées par ces points. Pour ce faire, les résumés exécutifs joints sont très utiles. Il y aurait lieu, dans certains cas, de fournir des liens dans la documentation menant à davantage d'informations.

## 5. Affaires administratives

### 5.1 Révision de la grille tarifaire de location à la Résidence à compter de l'année 2023-2024 (DOC.,CX,477<sup>e</sup>,2023,1392) – Adoption

M. Guillaume D'Amours, directeur de la vie étudiante et de la réussite éducative, présente les nouveaux tarifs de la Résidence étudiante. De nouveaux tarifs sont ajustés pour la période estivale puisque le Collège en a reçu la demande de la part d'étudiantes ou d'étudiants venant de l'international.

Les membres questionnent le choix de l'établissement de l'augmentation à 2 %. MM. D'Amours et Sébastien Piché, directeur des études, font part des éléments pris en considération : le taux maximum recommandé par le Tribunal administratif du logement pour l'augmentation annuelle (sans amélioration), soit 2,8 %, l'autofinancement exigé pour ce service, les travaux de peinture et d'éclairage prévus dans les prochains mois dans les chambres et les corridors, et les loyers plus élevés des autres résidences étudiantes collégiales. Les membres indiquent qu'ils souhaitent que les justifications pour l'établissement des taux fassent parties des prochaines représentations qui leur sont faites.

---

<b>Résolution n° 1666</b>	<b>Révision de la grille tarifaire de location à la Résidence à compter de l'année 2023-2024</b>
Attendu	l'augmentation autorisée de 2,8 % par le Tribunal administratif du logement en 2023;
Attendu	l'analyse comparative effectuée auprès des cégeps de la région, dotés d'une résidence étudiante;
Attendu	les travaux prévus au courant des prochains mois afin d'améliorer le milieu de vie des membres de notre population étudiante louant une chambre à la Résidence du Collège;
Attendu que	l'augmentation du coût de la vie représente un fardeau important pour notre population étudiante;
Attendu que	les frais associés à ce service qui doit s'autofinancer augmentent considérablement;
Attendu qu'	il n'y a pas eu d'augmentation des loyers des chambres à la Résidence du Collège depuis 2020-2021;
Attendu	la crise du logement qui sévit actuellement dans la région métropolitaine;

Sur proposition de Faten Philippe, appuyée par Catherine Villemer, il est résolu à l'unanimité,

---

**d'augmenter de 2 % les loyers des chambres en location à la Résidence du Collège, à compter de l'année 2023-2024, conformément à la grille tarifaire de location telle qu'elle paraît au document DOC.,CX,477<sup>e</sup>,2023,1392.**

---

CX,477<sup>e</sup>,2023-04-17  
ADOPTÉE

## 5.2 Révision de la grille tarifaire des droits de stationnement de l'année 2023-2024 (DOC.,CX,477<sup>e</sup>,2023,1393) – Adoption

Mme Hélène Gingras, directrice des services administratifs, présente la révision de la grille des tarifs de stationnement. Elle indique que les prix doivent continuer d'augmenter au cours des prochaines années pour atteindre un meilleur équilibre et ce, malgré que le nombre de places de stationnement diminue. Elle rappelle que les profits du stationnement seront versés dans un fonds « vert ». Finalement, elle indique que des travaux d'éclairage seront réalisés. En réponse à une question, la directrice indique qu'il n'y a pas de tarif étudiant.

---

### Résolution n° 1667

### Révision de la grille tarifaire des droits de stationnement pour l'année 2023-2024

Attendu que	le Collège poursuit la croissance de sa clientèle jumelée à une augmentation de son personnel;
Attendu que	le Collège désire privilégier sa communauté automobiliste ayant la nécessité d'utiliser leur véhicule pour étudier ou travailler, avant celle des entreprises et particuliers environnants;
Attendu	la nécessité d'autofinancer les activités du stationnement, et ce, malgré une hausse importante de l'indice des prix à la consommation;
Attendu que	le Collège désire réduire son empreinte environnementale;
Attendu que	le Collège entamera des projets de rehaussement de la sécurité du stationnement;
Attendu	la recommandation de la Direction des services administratifs;

Sur proposition de Faten Philippe, appuyée par Sylvain Larocque, il est résolu à l'unanimité,

---

**d'adopter la nouvelle grille tarifaire des droits de stationnement à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023, telle qu'elle paraît au document DOC.,CX,477<sup>e</sup>,2023,1393.**

---

CX,477<sup>e</sup>,2023-04-17  
ADOPTÉE

5.3 Reddition de compte – délégation des pouvoirs du comité exécutif à la direction générale pour l'octroi d'un contrat de désamiantage

Mme Hélène Gingras, directrice des services administratifs, informe le comité que la direction générale a accordé un contrat le 31 mars 2023 pour le désamiantage. Le contrat a été octroyé à l'entreprise *Roland Grenier Construction Ltée* qui a déposé la plus basse soumission conforme, à un prix plus bas que celui fourni dans l'estimation des professionnels, soit à 123 795 \$ avant les taxes. Elle rappelle que la délégation des pouvoirs à la direction générale avait été demandée afin de devancer les travaux de désamiantage et ainsi alléger les travaux prévus en 2024. Elle réitère que, sans cette délégation, le projet n'aurait pu être effectué dans les dates prévues.

5.4 Octroi d'un contrat pour les services d'entretien ménager à l'Agora numérique – *Adoption*

La directrice des services administratifs, Mme Hélène Gingras, annonce que le Collège a procédé à un appel d'offres public pour des services d'entretien ménager à l'Agora numérique, qui a été remporté par un nouveau contractant, soit *Les entreprises Fervel inc.* Ce fournisseur avait déposé la plus basse soumission conforme. Il avait également obtenu le contrat d'entretien des autres occupants du bâtiment où se loge l'Agora numérique.

---

**Résolution n° 1668**

**Octroi de contrat pour les services d'entretien ménager de l'Agora numérique**

Attendu que le contrat liant le Collège au fournisseur de services d'entretien ménager à l'Agora numérique vient à échéance le 8 mai 2023;

Attendu que le Collège a procédé à un appel d'offres public sur la base du prix le plus bas le 29 mars 2023;

- Attendu que le nouveau contrat vise la période du 8 mai 2023 au 30 juin 2024, soit une durée de 14 mois, et prévoit la possibilité de deux renouvellements de 12 mois chacun;
- Attendu que le plus bas soumissionnaire est *Les entreprises Fervel inc.*;
- Attendu que selon le *Règlement n°20 sur la gestion financière* du Collège, le comité exécutif peut autoriser tout achat jusqu'à concurrence de 200 000 \$;
- Attendu la recommandation de la Direction des services administratifs;
- Sur proposition de Sylvain Larocque, appuyée par Catherine Villemer, il est résolu à l'unanimité,

---

**d'octroyer un contrat de service pour l'entretien ménager de l'Agora numérique, à l'entreprise Les entreprises Fervel inc., dans le cadre de l'appel d'offres n°S22-32, selon les termes de la soumission au montant total de 134 470,92 \$, excluant les taxes.**

---

CX,477<sup>e</sup>,2023-04-17  
ADOPTÉE

## 6. Information

Le directeur des études, M. Sébastien Piché, rappelle que l'opération d'audit menée par la Commission de l'évaluation de l'enseignement collégial (CÉEC) aura lieu du 26 au 27 avril 2023, et que les membres du conseil sont invités à une rencontre le 26 avril prochain, avant l'assemblée du conseil. Il indique qu'un document d'information a été préparé à l'intention du personnel et membres du conseil qui participeront aux visites de la CÉEC.

## 7. Clôture

Sur proposition de Sébastien Piché, la clôture de la réunion est prononcée par le président de réunion à 13 h 1.

---

Anaïk Le Goff  
Secrétariat général

---

Sébastien Piché  
Président de réunion

**ADOPTÉ**